478 quintaux de plomb; — *pour la France*, 2 tonnes de fer, 7000 feuilles de lanterne; — *pour la Hollande*, 125 quintaux de plomb; — *pour la Caroline*, 150 quarters de froment; — *pour la Nouvelle York*, 31 quintaux de plomb; — *pour Dublin*, 2031 *liv.* de thé; — *pour Hambourg*, 1838 pieces de toile de coton; — *pour l'Eſpagne* & différens Ports *de la Mer Baltique*, 520 peaux de caſtor, 333 quintaux de plomb; — *pour l'Amérique Septentrionale*, 46 quintaux de plomb; — *pour la Flandres*, 400 quintaux de riz.

De Bordeaux, *le 17 Août 1765.*

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port, le 10 & le 13 Août, 11 Navires venant des Colonies, ſavoir, *le Prince de Robecq*, de Bordeaux, de 160 tonneaux, Capitaine *Raymond Boivert*; *le St. Felix*, de Bordeaux, de 250 tonneaux, Cap. *Labedade*; *la Henriette*, de Bordeaux, de 150 tonneaux, Cap. *Chs. Rouſſeau*; *le Caraïbe*, de Bordeaux, de 280 tonneaux, Cap. *Pierre Martin*, venant de la Guadaloupe; *le Chaſte Joſeph*, de Bordeaux, de 300 tonneaux, Capitaine *Emery Lavallée*; *le St. Philidpe* de Rochefort, de 60 tonneaux, venant de la Martinique. La cargaiſon de ces ſix bâtimens conſiſte en 1110 bariques, 12 tierçons, 6 ancres, 36 quarts, 4 barils, 2 ſacs de ſucre terré; — 439 bariques, 15 tierçons, 24 quarts de ſucre brut; — 241 bariques, 1 futaille, 13 tierçons, 15 quarts de ſucre tête; — 35 boucauts, 96 futailles, 103 bariques, 207 tierçons, 410 quarts & demi, 10 ancres & demie, 42 barils, 22 ſacs de café; — 2 greniers, 2 ſacs de canéfice; — 61 balles, 1 ballot, 2 matelas, 2 ſacs de coton; — 2 boucauts, 6 bariques, 4 tierçons, 19 quarts, 1 ſac de cacao, — 8 caiſſes, 2 ſacs de pâte de cacao; — 4 bariques, 36 quarts de gingembre ſec; — 1 grenier de bois jaune; — 1 grenier de bois de Campêche; — 8 planches, 2 madriers de bois de noyer; — 51 barils, 4 caiſſes de confitures; — 60 caves de ſyrops; — 1 baril, 17 caiſſes de liqueurs; — 1 caiſſe d'huile de Palma Chriſti.

Le Navire *l'Aimable Jeanne*, de Bordeaux, de 250 tonneaux, Cap. *In Senat*; — *la Judith*, de Bordeaux, de 300 tonneaux, Capit. *Laguechat Montplaiſir*, venant du Cap; — *le Favori*, de Bayonne, de 300 tonneaux, Capit. *In Pruillo*; — *l'Induſtrie*, de Bordeaux, de 80 tonneaux, Capitaine *In Dulac*; — *le Voyageur*, de Bordeaux, de 180 tonneaux, Capitaine *Conte*, venant tous trois de St. Domingue. Ces cinq Navires étaient chargés de 542 bariques, 1 tierçon, 24 quarts de ſucre terré; — 740 bariques, 6 tierçons, 7 quarts de ſucre brut; — 125 boucauts, 133 futailles, 85 bariques, 8 tierçons, 3 ancres, 500 quarts de café; — 6 boucauts, 29 futailles, 18 bariques, 5 tierçons, 26 quarts, 4 ancres d'indigo; — 1 barique, 1 quart de carret; — 66 balles, 3 ballots de coton; — 1 ballot de coton en graine; — 2 greniers de bois de gayac; — 50 bouteilles de baume des Iſles; — 190 bouteilles, 104 demi bouteilles de vin de liqueur; — 80 côtés de cuirs tannés; — 31 cuirs en poil; — 12 cuirs entiers; — 10 madriers de bois d'acajou; — 1 caiſſe de tabac; — 23 barils, 2 caiſſes, 2 pots de confitures; — 19 caves, 2 caiſſes de ſyrops; — 1 caiſſe de liqueurs; — 2 barils de riz.

De l'Orient, *le 21 Août 1765.*

Arrivée *de Navires.*

Il vient d'entrer dans ce Port le Navire, *le Nicolas Zeeneman*, de 130 tonneaux, Capitaine *Sytze Roets*, venant de Petersbourg, avec 154 balles de chanvre, & 1120 barres de fer.

Du Havre, *le 21 Août 1765.*

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port le 14 & le 16 de ce mois, le ſenau hollandais, *la Demoiſelle Sophie*, Capitaine *Eygert Sielbots*, venant d'Hambourg avec 78 barils de goudron; — le ſenau, *le Roy David*, Capitaine *A. Vieillard*, venant de la Martinique, où il a chargé 74 bariques, 3 tierçons, 4 quarts de ſucre; — 4 boucauts, 28 tierçons, 61 quarts, 46 ſacs de café; — 18 balles & ballots de coton; — 5 quarts, 10 ſacs de cacao; — 1 grenier de canéfice; — 2 caiſſes de liqueurs.

Papeteries, dont les papiers s'emploient dans nos Imprimeries, & dans celles des Provinces voiſines; une forge à fer qui trouve le minéral dans ſon voiſinage; & l'on ſoupçonne des mines de charbon de terre du coté des ſables d'Ollone. La découverte en ſerait très-avantageuſe, ſur-tout ſi ce charbon n'avait pas la mauvaiſe qualité de ſe conſommer trop vîte, & de ronger le fer, défaut qu'on ne trouve point aux charbons anglais. Il nous reſte à ſavoir ſi leur bonne qualité eſt due à leur nature ou au tems que l'on les laiſſe expoſés à l'air, ou enfin à quelques préparations qu'il ſerait peut-être poſſible de donner à nos charbons foſſiles, ſi l'on ſe donnait quelque peine pour les découvrir.

La meilleure eſpece de garance croît naturellement en Poitou; & l'on voit ſur ſes côtes & ſur celles de l'Aunis le kali & le ſar varech ou goemon, dont on peut faire deux eſpeces de ſoude. Celle de kali ſerait de très-bonne qualité; le goemon en donnerait une moins parfaite, mais ſuffiſante pour nos verres communs & d'autres uſages.

Un Miniſtre connu par ſon amour pour le bien de l'Etat, & M. de Bloſſac, Intendant de Poitou, qui n'a jamais refuſé ſa protection à ce qui eſt utile, ont de plus enrichi cette Province d'une pépiniere de garance où l'on diſtribue *gratis* de la graine de cette plante.

L'Aunis occupé du commerce d'exportation & d'importation a conſéquemment moins de fabriques que le Poitou; on y fait cependant quelques toiles communes d'une aune de large, des eaux-de-vie; & la ville de la Rochelle poſſede une Manufacture de fayence, & une verrerie, des raffineries de ſucre, des marais ſalans, ainſi que l'Iſle de Ré.

Les principales Villes de commerce de cette inſpection ſont la Rochelle, Port de Mer; Marans & Niort ſur la Sevre qui porte à la Mer; Poitiers ſur le Clin qui ſe décharge dans la Vienne; Châtelleraut, renommé pour la coutellerie, & ſa ſituation avantageuſe ſur la Vienne qui va ſe joindre à la Loire; Fontenay, ſur une petite riviere qui porte bateau juſqu'à la Mer par ſa jonction avec la Sevre. Pour mettre Fontenay au nombre des Villes commerçantes du Poitou, il ſuffirait de rendre cette riviere navigable pendant trois quarts de lieue. Les Sables d'Ollone, Port de Mer, la pêche de la morue ſur le Grand Banc & dans le Nord, celle de la ſardine ſur ſes côtes, & ſes marais ſalans, font ſon principal commerce; le ſel & la ſardine ſont auſſi un objet conſidérable à St. Gille ſur-Vic qui va à la Mer.

Nous ne haſarderons point d'apprécier les derniers articles de commerce dont nous avons parlé; il nous convient mieux de faire connaître en détail ceux qui paſſent journellement ſous nos yeux.

On fabrique à Niort une étoffe croiſée de laine teinte avant que d'être filée; cette étoffe nommée *pinchinat* ſe vend 48 à 55 ß l'aune, & il y a encore une fabrique conſidérable de chamoiſerie, une de fil à coudre, & quelques tanneurs; on y tient trois foires l'année, en Février à la Ste. Agathe, le 6 de Mai, & le 30 de Novembre.

A la Chapelle-Auly & aux environs, il ſe fabrique un pinchinat appellé *façon de Coullonge*, du même prix que celui de Niort, & qui n'en differe que parce qu'on le file plus gros, & qu'on en teint la chaîne après l'avoir filée.

A Partenay, des pinchinats tous laine, mais ſans être croiſés, & des pinchinats à chaîne de fil auſſi à deux pas; les premiers ſe vendent 35 à 40 ß l'aune, ceux ſur fil 25 à 30 ß.

A Breſſuire, des tiretaines auſſi à deux pas en chaîne de fil, & à trame de laine; leur prix roule depuis 25 juſqu'à 30 ß l'aune.

Il ſe fait encore à Pouſauges, des tiretaines dans le goût de celles de Breſſuire, mais ſupérieures en qualité; on les les appelle *bouillies*, parce qu'elles ſupportent l'eau bouillante, & qu'on les y fait réellement bouillir.

On fait à Moncoutan, à Secondigni, à Azay, à Vernon, & dans quelques autres endroits du Bas Poitou, des tiretaines croiſées auſſi en chaîne, de fil de lin, & à trame de laine; leur prix roule de 25 à 30 ß l'aune.

La Chataigneraye, le Breuil Barret, St. Pierre du chemin, Vernon, Mouilleron, Cheffois & divers autres lieux du

Bas Poitou, fabriquent un cadis, ou façon de molleton croiſé & tout de laine, qu'on nomme *cadiſé*. Cette étoffe ſe fait toujours en blanc, & ſe vend de même; mais une ſeconde qualité qu'on diſtingue par le nom de ſergette, eſt vendue par le fabriquant teinte en diverſes couleurs.

Il y a encore une autre qualité de cadiſés ſupérieure à ces deux; on la nomme *large*, parce qu'ils ont une demi-aune & un ſeizieme de largeur.

Les cadiſés valent depuis 25 juſqu'à 30 ß l'aune, les ſergettes 35 à 36 ß, & les cadiſés larges auſſi 35 à 36 ß.

St. Maixan, la Mothe Ste. Heraye, Luſignan & Poitiers font des ras blancs & en couleur bege; cette étoffe eſt croiſée, & les laines dont on la compoſe, ſont peignées & tirées en étein.

Le ras de St. Maixan & de Luſignan, &c. eſt d'un très bon uſé; on l'employe pour robe de Religieux, & en doublure, & nous ne croyons pas qu'il y en eût de meilleure pour les troupes. Son prix eſt de 25 à 30 ß l'aune. Il s'en conſommait beaucoup en Portugal, mais les chalons anglais plus fin filés & moins chers les ont exclus.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

MANUFACTURES.

Le 22 Août de cette année on coula dans la Manufacture Royale des glaces de St. Gobin près de la Fere, une table de cuivre pour le coulage des glaces de 120 pouces de longueur ſur 78 de largeur & 5 d'épaiſſeur. Le fourneau a été chargé de 25850 livres de cuivre. Lorſque la matiere fut trouvée convenable pour la fuſion, on enfonça le tampon, & la matiere coula avec un entier ſuccès pendant deux minutes & demie.

Les deux tables qui furent faites il y a 25 ans dans cette Manufacture, furent coulées à plat; celle-ci a été couchée de champ, afin d'avoir une maſelote qui comprimât la matiere inférieure; pour cet effet on donna près de 120 pouces de largeur pour la réduire à 78 en ſortant du moule où elle reſtera pendant huit jours; elle doit peſer 16956 livres. Cette table, ainſi qu'une autre qui avait été faite le 20 Décembre dernier ſur les mêmes proportions, ont été coulées par les ſieurs Poiſſon pere & fils, habiles Fondeurs de Rouen, ſous la direction de M. Delaunay des Landes, Directeur de la Manufacture.

Sur les deux tables anciennes, on ne coule que des glaces de 110 pouces au plus de hauteur, ſur 64 de largeur: ſur les deux nouvelles tables, on en coulera de plus grandes.

Cette opération s'eſt faite en préſence de M. de Meliand, Intendant de la Province; de M. Cromelin, un des intéreſſés dans la Manufacture, & de pluſieurs perſonnes de diſtinction.

FINANCES.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement d'Août.
Baroy,	27^e.	A. 1765.	7
Hurel,	28^e.	A. V. A. p.	3
De la Garde,	29^e.	à t. l. 1764.	5
Delacharmotte,	30^e.	A. 1765.	30
Carrelet,	31^e.	A. idem.	28
Radix,	33^e.	A. idem.	28
Drouet,	35^e.	A. p. C. t.	29
Bonnet pere,	38^e.	A. 1765.	26
Aliſſant,	39^e.	A. p. K. t.	2
Labretaiche,	44^e.	E. 1765.	28

Fautes à corriger dans quelques exemplaires de la derniere Gazette du Mardi 27 Août, N°. 26.

Page 202, ſeconde colonne, ligne 6, *le ſolde était*, liſez *le ſol était.*

Page 205, ſeconde colonne, ligne 19, *qu'ils s'étaient*, liſez, *qu'ils ſe ſoient*, ligne 28, *de Main-morte*, liſez, *de main-d'œuvre.*

Ligne 44, *le beſoin des vendeurs eſt de plus urgent*, liſez, *le beſoin des vendeurs a quelque choſe de plus urgent.*

Page 206, colonne 1^e, ligne 11, *mais avec le déſavantage*, liſez, *& qu'il y a toujours le déſavantage.*

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1765.	*Du Lundi 26.*	*Mardi 27.*	*Mercredi 28.*	*Jeudi 29.*
Actions des Indes.	1345	1345	1340	1342 ½
Emprunts de la Comp.	444		444	
Promesses à 5 p ᵒ/ᵒ	2/10 15 ¼		15	
Promesses à 4 p ᵒ/ᵒ	37	37	37	
Actions des Fermes.	1012 ½	1012 ½	1015	1015
Lots de la 3ᵉ Loterie.	5ᵉ. à 11ᵉ. 18 ½			
	12ᵉ. 22 13ᵉ. 27		12ᵉ. 23.	
Amortissement.				
2 ß p ℔ du Dixiéme.		7	7	7 ½ 3ᵐ
Annuités.	440	440	440	441
Coupons d'annuités.	88 1761. 88 ½	1760. 89 ½	88. 1761. 88 ½	88
Emprunt de 50 millions	15 15 ½ 5ᵐ	15	15 15 ¼ 5ᵐ	14 ¾
Colonies, 1759.	22	22		
Canada.	34 ½ 36 2ᵐ 37 ½ 10ᵐ.	34 ½ 37 5ᵐ	35 37 5ᵐ	35 ½
Époques.	5ᵉ. 18 ½ 10ᵉ. 23 ½.	7ᵉ. 18 ½ 10 à 23 ½.	8ᵉ. 18 ½	
CONTRATS.				
Sur la Ville.	46 ½			
A 4 p ᵒ/ᵒ.				
3 p ᵒ/ᵒ sur les Cuirs.	49 ½			
2 p ᵒ/ᵒ sur les Postes.				
Bretagne.	12 ½			
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Glité de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amsterdam.	56 ⅜	56 ⅜	56 ¼	56 ¼
Londres.	31 5/16.	31 5/16	31 5/16	31 5/16
Hambourg.	177 ¾	177 ¾ à ½	177 ½ à ¾.	177 ½
Madrid.	15 2.	15 2 6	15 2 6	15 2 6
Cadix.	15 6	15 6	15 6	15 1
Livourne.	96 ¾	96 ¾	96 ¾	96 ¾
Lyon, *Août.*	½ au pair.	au pair.	au pair.	au pair.

AVIS.

Cette Gazette paraît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi: & le Journal le 15 de chaque mois: on y insere gratis tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette seule est de 24 ℔, & pour le Journal seul, de 18 ℔ par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au sieur DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Traversiere, Butte Saint Roch. On prie d'affranchir le prix des abonnements & des ports de lettres. Les personnes qui souscriront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que 36 ℔ par an. On recevra ces différents écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel, 1765.

GAZETTE DU *COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Mardi 11 Juin.

AGRICULTURE.

De METZ, *le* 3 *Juin* 1765.

ON diroit que cette Province eſt au moment de devenir intéreſſante par ſon agriculture. On voit avec la plus grande ſatisfaction pluſieurs perſonnes faire des efforts pour l'étendre & pour la perfectionner. Des Particuliers ont entrepris des défrichemens conſidérables, & ont procuré par ce moyen la ſubſiſtance à beaucoup de Journaliers. Ils ſeront dédommagés un jour des avances qu'ils ont faites; la libre exportation des grains leur en procurera des débouchés utiles. L'éducation des vers à ſoie avoit été regardée ici juſqu'à ces dernieres années, comme une choſe impoſſible; elle eſt aujourd'hui l'objet de l'occupation & des ſoins de beaucoup d'habitans de Metz. Ils ont fait des plantations de mûriers, dont les jeunes plants leur ont été fournis par M. l'Intendant, qui en a fait établir une pépiniere. Ces plantations ont bien réuſſi; & la ſoie qu'on a déja recueillie des vers nourris avec les feuilles de mûriers, a été jugée d'une très-bonne qualité par les Marchands. Ces premiers ſuccès ont fortifié le goût qu'on a pris pour ces ſortes d'établiſſements, & il y a lieu d'eſpérer que dans quelques années, cette Province pourra entretenir pluſieurs métiers, ſoit pour fabriquer des bas, ou des étoffes & des rubans.

DE PARIS, *le* 8 *Juin* 1765.

Nous avons entre les mains un Mémoire contenant le détail des expériences & des opérations faites pour établir des Prairies artificielles dans les montagnes de Franche-Comté, depuis le mois de Mai 1748, juſqu'au mois d'Avril 1765. Nous n'en ferons connoître ici que ce qui nous paroîtra de nature à intéreſſer nos Lecteurs.

Ces opérations & ces expériences ont été principalement faites dans le village de Courcelle, ſur la Métairie du Michet, & ſur celles de Mont-prouvoir & de la Chaux, tous endroits ſitués dans les montagnes de Franche-Comté, Bailliage de Beaume-les-Dames. On ſema, en 1748 au mois de Mai, dans un enclos tenant au Château de Courcelle, un journal de ſainfoin, avec de l'avoine. La terre avoit été labourée pluſieurs fois & bien fumée; le ſainfoin leva bien; mais les mauvaiſes herbes, & peut être l'avoine, l'étoufferent au point, qu'il n'en reſta que dix ou douze pieds.

L'année ſuivante, on ſema, au mois de Septembre, dans le même enclos un journal de treſle avec du bled qui leverent bien; mais au mois de Juin ſuivant il ne reſtoit pas un pied de treſle. En 1750, on ſema dans le même enclos un journal de luzerne, ſans aucun mêlange, les mauvaiſes herbes l'étoufferent, quoiqu'elle eût bien levé. On a fait dans les années ſuivantes pluſieurs eſſais de cette eſpece, qui n'ont pas eu beaucoup plus de ſuccès, quoiqu'on ait pris toutes les précautions néceſſaires pour réuſſir. Il eſt à remarquer que le peuple qui voyoit croître les mauvaiſes herbes en abondance & très-rapidement, s'étoit fortement per-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ſuadé que c'étoient elles qu'on cultivoit avec ſoin, & que juſqu'en 1764, époque de l'établiſſement en grand des prairies artificielles dans ces montagnes, il ne ſçavoit pas faire la diſtinction d'un pied de luzerne en fleur, d'avec un pied de ſainfoin auſſi en fleur ; enſorte qu'on peut dire que ces prairies artificielles y étoient abſolument inconnues.

Enfin, après pluſieurs tentatives qui avoient plus ou moins réuſſi, & qui avoient donné l'eſpérance d'un plus grand ſuccès ; après avoir fait faire de nouveaux inſtrumens plus expéditifs & plus convenables à ce genre de travail que ceux dont on ſe ſervoit auparavant, on choiſit parmi les habitans du pays ceux qui étoient les plus actifs, les plus intelligents & les plus inſtruits, pour les mettre à la tête des autres, & on opera en même tems au mois de Mai 1764, à Courcelle & dans les métairies du Michet, de Mont-prouvoir & de la Chaux. On fixa la journée de chaque ouvrier au prix ordinaire du pays.

On voit par les détails du Mémoire qui nous fournit cet article, qu'on a eu des difficultés ſans nombre à ſurmonter, qu'on a trouvé le ſecret de faire travailler une multitude d'ouvriers à des ouvrages très-pénibles, & de leur faire oublier leurs fatigues, en faiſant naître parmi eux une émulation qui les ſoutenoit, & qui leur inſpiroit à tous le déſir de ſe ſurpaſſer les uns les autres. Ce qu'il y a de bien ſatisfaiſant pour les Citoyens qui ont eu le courage d'entreprendre ces travaux, c'eſt qu'à la fin du mois de Septembre de l'année derniere il y avoit plus de cent journaux de terrein enſemencés en treſle, en luzerne, en ſainfoin & en rey-graſſ dans les différens endroits dont nous avons parlé, & que ces plantes y étoient très-belles & débarraſſées des mauvaiſes herbes. Les endroits enſemencés en navette, dans le même tems, forment une étendue de terrein plus conſidérable encore que la premiere, & donnent d'auſſi belles eſpérances. Les travaux ſe font cette année avec le même zele & la même activité.

MM. le Prince, freres, Bouverot & Compagnie, demeurants rue Coquilliere, à Paris, déſireroient trouver quelqu'un qui fût au fait de la fouille des terres & de la ſéparation des matieres, pour aller en Eſpagne à la tête des ouvrages d'exploitation de deux mines, l'une d'or & l'autre d'argent, pour leſquelles la Cour d'Eſpagne a accordé un Privilege.

Entre les différents engrais qui concourent le plus puiſſamment à fertiliſer les terres ; le fumier, ſans contredit, a été conſideré juſqu'ici comme un des meilleurs ; & comme les pailles en ſont la matiere premiere, chaque Propriétaire eſt ſinguliérement intéreſſé à ce qu'elles ſoient conſommées ſur les lieux : auſſi voit-on peu de baux à ferme paſſés par gens intelligents, dans leſquels le Fermier ne ſoit expreſſément tenu de faire manger, dans la ferme qu'il prend, les pailles & ſouvent les foins même qu'elle produit ; mais quel chagrin n'eſt-ce pas pour ceux qui connoiſſent le prix du fumier dans le même tems où ils prennent tant de précautions pour s'en aſſurer, de ſe voir enlever annuellement le dixiéme de leurs engrais par les décimateurs ou les fermiers, qui, ſans réfléchir aux ſuites qui en réſultent pour leur dixme même, & ſéduits ſeulement par l'appas momentané d'un prix plus avantageux, exportent & vendent dans des Paroiſſes étrangeres, les pailles qu'ils ont dîmées ſur ces Propriétaires. Nous en voyons un ſi grand nombre attribuer à cette cauſe la diminution ſucceſſive de leurs récoltes, qu'il nous a paru intéreſſant de rechercher, s'il exiſtoit quelque loi qui eût pourvû à cet inconvénient ; & nous trouvons que le Parlement de Normandie a ſur cet objet une Juriſprudence fort ſage ; & la voici :

1°. Les décimateurs ou leurs fermiers ſont obligés d'engranger les pailles dans les Paroiſſes où ils levent la dixme.

2°. D'en fournir aux Paroiſſiens par préférence, ſans pouvoir les vendre à des étrangers, qu'autant que ceux-là n'en ont pas beſoin.

3°. Il n'eſt pas permis aux Curés d'y mettre un prix arbitraire ; & ces Paroiſſiens ne peuvent, de leur côté, les forcer de les leur vendre à trop bas prix.

Il ſeroit peut être à déſirer qu'un reglement auſſi réfléchi, auſſi utile, & que certaines Provinces, particuliérement celles dont le ſol eſt marécageux, voudroient voir établi chez elles, pût s'étendre à tout le Royaume, & devenir une loi générale.

COMMERCE.

DE LONDRES, *le* 31 *Mai.*

Samedi dernier 25 Mai, le Commiſſaire du Vaiſſeau le *Lord Anſon*, commandé par le Sieur Chick a apporté à l'Hôtel de la Compagnie des Indes la nouvelle, que ce Vaiſſeau étoit arrivé à bon port de Bombay aux Dunes, & que l'on attendoit inceſſamment le *Boſcawen*, de qui il ne s'étoit ſéparé qu'à la hauteur de Falmouth.

On dit qu'on a reçu avis Mardi dernier 21 Mai, que le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes l'Amiral Pocock, Capitaine Riddie, dont on n'avoit point eu de nouvelles depuis long-tems, eſt en route pour revenir, & on l'attend vers le milieu du mois prochain.

L'Anſon, venant de Bombay, & le Boſcawen venant de Bengale, ont apporté, entr'autres marchandiſes, 913, 400 ℔ de café, 12, 800 ℔ de ſoie crûe, 67, 500 ℔ de bois rouge, & 622, 600 ℔ de ſalpêtre.

La Frégate le *Séaſord* eſt arrivée le 22 à Plimouth, de Madraſſ. Elle avoit mis à la voile avec le *Weymouth* & le *Panther*; mais elle les a quittés à la hauteur des Iſles Oueſternes.

Il eſt arrivé le 23 au Nore un Vaiſſeau chargé de 1100 quarters de froment, qui attend l'ouverture du Port de Londres.

On attend auſſi pluſieurs Vaiſſeaux Hollandois & Flamands, chargés de grains, qui doivent délivrer leur cargaiſon la ſemaine prochaine; ce qui fait penſer que le prix du pain diminuera encore.

Le 27 le froment s'eſt vendu 40 à 45 ſchellins le quarter; la drêche, 22 à 26; le ſeigle, 20 à 21; l'orge, 16 à 18; & l'avoine, 13 à 18.

Il y a pluſieurs paris conſidérables que le Peck de pain de froment, que l'on paye actuellement 2 ſ. 8 d. ſera réduit avant la fin du mois prochain, à 1 ſ. 10 d. & le pain de ménage à proportion.

Il n'y a perſonne qui ne ſoit ſurpris que, tant que le pain a été à un haut prix, l'on n'ait point obligé les Boulangers de Londres à faire du pain de ménage, & même une ſorte de pain bis qui a autant de ſubſtance que le blanc, & que le pauvre auroit eu à moitié meilleur marché. Quand le pain blanc eſt ſi cher, quelle néceſſité y a-t'il que les pauvres de Londres en mangent? Pluſieurs milliers d'habitans de la campagne ne conſomment que du pain bis, & ne s'en portent pas plus mal.

Il entra encore hier dans la Tamiſe pluſieurs Vaiſſeaux chargés de bled qui ont été expédiés de Flandres: il y en a 1100 quarters du Port de Dunkerque.

Il eſt arrivé de Hambourg à Dublin un Vaiſſeau chargé de 800 barriques de froment: on en attend tous les jours pluſieurs de ce même Port & de Dantzick qui doivent être chargés de la même denrée.

Il a été enregiſtré à la Douane le 23 les articles ſuivants d'importation & d'exportation.

Importé: 17, 306 galons d'eau-de-vie; & 5, 650 ℔ d'indigo de Dunkerque; 30, 000 ℔ de cendres gralévées, de Hambourg; 15 tonnes de vin de Portugal; & 18 tonnes de bois de teinture de la Jamaique.

Exporté: 200 quarters d'avoine, 200 dito de féves pour Montſerrat; 4, 127 ℔ d'indigo, 141 quintaux d'étain pour les Ports de la Mer Baltique; 40 quintaux de plomb, 1, 200 piéces d'étoffes, & 240 douzaines de bas pour Bilbao.

DE BORDEAUX, *le premier Juin* 1765.

Il eſt arrivé ici du 24 au 29 du mois dernier cinq Bâtimens de nos Colonies: trois viennent de la Martinique, le *Saint-François*, Capitaine Pevrieu; le *Fidele-Guillaume*, Capitaine Dutour; & le *St. Nicolas*, Capitaine Vincent. Ils apportent 262 barriques, 14 tierçons, 8 quarts de ſucre terré; 23 barriques, 2 tierçons dito tête; 33 barriques dito brut; 6 barriques 142 quarts, 96 tierçons, 3 ſacs, 1 baril, 1 futaille de café; 6 caves de ſirop; 10 barils de gingembre; 1 quart, 10 tierçons de cacao; 9 balles de coton; 1 caiſſe de vin d'orange.

Le quatriéme vient de la Guadaloupe, & le cinquiéme du Cap. Celui de la Guadaloupe apporte 15 barriques de ſucre tête; 214 barriques, 7 tierçons, 15 quarts dito terré; 108 barriques dito brut; 8 barils, 9 barriques, 24 quarts, 1 ſac, 17 tierçons de café; 59 barils, 9 ſacs de gingembre confit; 11 balles & 4 ballots de co-

ton : celui du Cap apporte 56 barriques, 4 quarts de ſucre terré ; 5 barriques, 16 barils, 11 futailles, 4 quarts, 1 ſac de café ; 1 barrique, 1 baril, 1 quart d'indigo; 1 grenier de bois de Gayac ; 2 quarts de caret; 1 cave de ſirop; 3 barils de confitures.

Il eſt auſſi arrivé dans le même eſpace de temps, 15 Bâtiments étrangers, dont il y en a quatre qui viennent d'Irlande, deux de Bilbao, & les autres de Hollande & des Ports de la mer Baltique. Ils ont apporté 148 fréquins, 4 demi-fréquins de beurre ; 1246 barils de bœuf ; 5 ancres de langues dito ; 1 grenier de charbon de terre ; 7749 planches de ſapin & 8 quarts de 10 pieds ; 900 & 3 quarts dito bouts de 4 pieds ; 300 dito de 4 à 5; 600 & 1 quart dito de 31 à 32 pieds ; 300 & demi dito de 26 à 27 pieds ; 1 demi-cent dito de 13 à 14 pieds; 50 dito de 15 pieds; 184 dito de 12 pieds; 88 cent & un tiers dito de 8 à 10 pieds ; 8 poutres de ſapin de 30 pieds; 8 planches de chêne de 30 pieds; 1 vergue de 35 pieds ; 32 petits mâts de filadiere ; 115 avirons ; 144 barres de guindeau ; 24 ſecoues 394 manches de gaffe; 58 ſoliveaux de 15 à 20 pieds ; 97 dito de 10 à 14 pieds ; 131 dito de 10 à 11 pieds ; 40 tonneaux de faux ; 80 barils de fer blanc, petit modele ; 1 tonneau de clincaillerie ; 3 barils d'azur commun; 5 tonneaux de faucilles ; une futaille, 2 barils de cuivre en platine ; 1 fond de chaudiere ; 3 futailles de cuivre ; 10 torches de fil de laiton ; 7 barils de fer noir petit modele ; 1 dito de fer double ; 49 barriques de vuidanges à vin ; 13 milliers & demi, 3 quarts & 3 trente-deuxiémes de merrain à barriques ; 781 quintaux de fer en barre ; 70 balles de chanvre en rame; 4 futailles de lin en rame ; 2 commodes & 4 encoignures de ſapin ; 1300 fromages ; 30 barriques de bierre ; 36 barils d'acier ; 1 caiſſe de thé ; 2 futailles de marchandiſes; 1 coffre de droguerie.

Prix des denrées de L'AMERIQUE.

Marchandiſes au cent.

Sucre, premiere ſorte, 58 à 60 ℔ ; dito ſeconde ſorte, 54 à 56 ; dito troiſiéme, 50 à 52 ; dito blanc, commun, 46 à 48 ; dito petit, commun, 40 à 42 ; dito brut de Leogane, 33 à 35 ; dito du Cap, 32 à 33 ; dito de St. Louis, 28 à 30; dito de la Martinique, 22 à 24 ; coton de St. Domingue, 145 à 150 ℔ ; dito de la Martinique, 140 ℔ ; gingembre blanc 30 ℔ ; dito gris, 24 ℔ ; canefice, 16 ℔ ; ſirop de ſucre, 14 ℔.

Marchandiſes à la livre.

Café de la Martinique, nouveau fin, 16 à 16 ß 6 ₰ ; dito marchand, 15 à 15 ß 6 ₰ ; dito vieux 13 à 14 ß ; café de St. Domingue, nouveau fin, 14 à 14 ß 6 ₰ ; dito marchand, 13 à 13 ß 6 ₰ ; dito vieux, 11 ß 6 ₰ à 12 ß ; dito inférieur, 11 ß ; gingembre confit, 30 ß ; citrons confits, 15 ß ; rocou, 24 ß ; cacao de Caraque, 42 ß ; dito de la Martinique, 13 à 14 ß.

Marchandiſes étrangeres, le cent.

Amidon, 22 ℔ ; fer aſſorti de Suede, 16 à 17 ; plomb en ſaumon, 24 ℔ ; fer blanc, 130 ℔.

Marchandiſes de France.

Eau-de-vie, bien demandée, 94 ℔ les 32 veltes; froment, de 10 ℔ 10 ß à 11 ℔ 12 ß ; ſeigle du pays, de 7 ℔ 10 ß à 8 ℔ ; dito, venu par mer, de 6 ℔ 12 ß à 7 ℔ le boiſſeau.

Cours du Change.

Amſterdam, 56 $\frac{3}{4}$ à $\frac{11}{16}$; Londres, 31 $\frac{1}{4}$; Hambourg, 27 $\frac{1}{16}$; Paris, échu, $\frac{1}{3}$ p$^{o}_{o}$ perte.

De NANTES, *le premier Juin* 1765.

Les Navires l'*Américaine* & la *Poſte*, Capitaines Yves Denis & Boiſſy, arrivés ici depuis peu, ont apporté 18 pieces & 22 demi-pieces d'huile d'olive ; 154, 546 ℔ de ſavon ; 72 ℔ de miel de Narbonne ; 4406 ℔ de manne ; 62 ℔ de térébenthine ; 110 ℔ & 12 milliers de bouchons de liége ; 4636 ℔ de verdet ; 870 ℔ de crême de tartre ; 430 ℔ de noix de gale ; 1625 ℔ de coton filé & 2080 dito en laine ; 1 caiſſe de pommade ; 3770 ℔ de jus de regliſſe ; 112 ℔ d'eau de ſenteur ; 990 ℔ de droguerie ; 40 ℔ de vermicelli ; 1296 ℔ de ſené; 308 ℔ de jalap; 776 ℔ d'amandes ; 564 ℔ de quina ; 3072 ℔ de laine lavée ; 4120 ℔ de bois de fuſtel ; 300 ℔ d'encens ; 560 ℔ de rocaille ; 720 ℔ d'écorces de citrons; 16,000 ℔ de craſſe de ſoufre ; 1850 ℔ de ſoufre; 96 ℔ de câpres ; 360 ℔ d'anchois; 760 ℔ de fleur de ſoufre; 10 pieds d'orangers; 1 jarre de riz ; 6 douzaines de

peaux de maroquin ; 7 demi-caiſſes d'oranges ; 2 barriques de liqueurs & 2 jarres vuides.

Les Navires le *Zephir* & la *Marie-Anne*, Capitaines le Roi & Millaud entrés auſſi dans ce port depuis quelques jours, ont amené le premier du Port-au-Prince & de Saint-Marc, & le ſecond des Cayes Saint-Louis ; 404 barriques, 47 quarts, 2 ancres de ſucre brut ; 1 ancre 1 quart dito terré ; 6 barriques, 1 baril, 6 quarts, 1 tierçon, 1 ancre d'indigo ; 8 futailles, 2 barriques, 29 quarts, 1 ſac & 1 caiſſe de café ; 73 balles de coton ; & 10 ℔ de gomme de Gayac.

Le *London*, Capitaine Goodwin, a amené de Londres, 12 futailles de couperoſe, & une machine à feu conſtruite en fer, & de différens métaux pour les mines de Montrelais ; l'*Etoile du Nord* a apporté de Uddevalde, en Suede, 6160 planches de ſapin de 6 à 7 pieds de long ſur un pouce d'épaiſſeur ; 500 demi dito ; 60 eſparts ; 4 barils de bray gras & 1 baril de goudron : le *Drommond*, Capitaine Hendery, a apporté de Corck 76 barils de bœuf ſalé & 888 cuirs verds en poil : le *Prince Guſtave Couronné*, Capitaine Nilſon Witzbohe, a amené de Suede 4900 planches de ſapin de 8 à 9 pieds ſur un pouce un quart d'épaiſſeur ; 108 demi-planches dito ; 153 eſparts ; 54 manches de gaffes ; 5 barils de goudron ; 6 barils de bray gras ; 7 barils d'acier ; & 5 caiſſes de grands clous : le *Jeune Roelof*, Mᵉ Pieters Meynders, a amené de Rotterdam, 259 barils de raves ; 50 groſſes de pipes ; 18 rames de papier ; 615 feuillards de fer ; 7 boucauts & barriques de ceruſe ; 13 balles de bois moulu ; 1 boucaut de girofle ; 1 boucaut de muſcade ; 57 buches de bois d'Inde ; 124 ℔ de ſel gemme ; 50 ℔ de borax gras ; 90 ℔ d'aloès cabalin ; 24 balles de poivre ; 4 futailles de garance ; 435 ℔ de mercerie ; 1 baril & 1 paquet de mercerie ; 1 baril & 1 paquet de fil de laiton ; 1 barrique de cuivre ; 270 ℔ de broſſes ; 2 barils de Meny. L'*Amitié* a amené de Hambourg, 2 barriques de potaſſe ; 1 caiſſe d'huile de vitriol ; 2 caiſſes de verres ; 2 barriques de jambons ; 810 ℔ de cuivre ; 1 baril de fer noir ; 12 pieces de bœuf fumé ; 2400 pieces de platilles : le *St. Joſeph* a amené de Dunkerque, 10 balles de lin cru ; 12 canons ; 4 pierriers ; 4 barils de boulets ; 1 jeu de moulin ; 12 quarts de nonante ; 2999 dames-jaunes de verre cliſſées.

L'*Anne Galeey*, Capitaine Kemp Pieters hoop, pour Amſterdam ; la *Notre-Dame des Douleurs*, Capitaine Jean Dartaza, pour Bilbao ; la *Patronelle Cornelis* ; Capitaine Jacob Halbeck, pour Amſterdam ; l'*Eſpérance*, Capitaine Cornelis Vis, pour Middelbourg, ſont actuellement en charge.

Le Navire François le *Roi de Louangue*, Capitaine Thomas, Armateur M. Bertrand de la Clauſiere, eſt parti pour Guinée.

Les Navires étrangers, la *Marguerite & Roelina*, le *Saint-Ignace*, la *Notre-Dame de Begogne*, le *Saint Joachim*, le *Doux Nom de Dieu*, le *Saint Nicolas* & le *Saint Antoine de Pade* ſont partis, le premier, pour Amſterdam, avec de l'ocre, de la clincaillerie, de la toile, du café, du ſucre brut & terré & des pierres à fuſil : le ſecond, pour Londres, avec du froment : le troiſiéme, pour Ferole avec de l'étamine & du froment : le quatriéme, le ſixiéme & le ſeptiéme pour St. Ander, avec du froment : le cinquiéme, pour Liverpool, avec du froment.

Prix courant de quelques marchandiſes à la livre, poids de marc.

Indigo cuivré, de Saint-Domingue, 5 ℔ 5 ß ; dito mélangé de bleu, violet & cuivré, 6 ℔ 10 ß ; dito violet pur 7 ℔ 10 ß ; dito bleu pur, 8 ℔ 10 ß ; dito en poudre, 7 ℔ ; rocou de Cayenne, 1 ℔ 4 ß ; cochenille criblée, 25 ℔ ; cacao de la Martinique, 12 ß ; morfil ou dents d'élephant, 3 ℔ ; caret, 10 ℔ 5 ß ; café Moka à l'entrepôt, 2 ℔ 10 ß ; dito de Bourbon jaune, 16 ß ; dito de la Martinique, petit grain verd clair, tare & trait, 1 p $\frac{0}{0}$, 15 ß ; dito de Saint-Domingue, idem 13 ß ; girofle, 10 ℔ 5 ß ; muſcade, 9 ℔ 5 ß ; canelle, 14 ℔ ; chocolat apprêté, trait 1 p $\frac{0}{0}$ 1 ℔ 6 ß ; dito apprêté à la canelle, idem 2 ℔ 8 ß ; cauris, trait 7 p $\frac{0}{0}$ 14 ß ; cire jaune de Bretagne, trait 1 p $\frac{0}{0}$ 1 ℔ 18 ß ; dito blanche, en tablette, idem, 2 ℔ 8 ß, baleine coupée, trait 1 p $\frac{0}{0}$ 6 ℔ ; fil de Bretagne idem, 1 ℔ 10 ß.

Marchandiſes au cent.

Canefice, ou caſſe des Iſles Françoiſes, tare, net, trait 1 p $\frac{0}{0}$ 30 ℔ ; jus de regliſſe en caiſſe, tare écrite, trait 1 p $\frac{0}{0}$ 47 ℔ ; ſucre ſeconde ſorte, 56 ℔ ; dito troiſiéme, 52 ℔

dito quatriéme, 44; dito tête ou cinquiéme 36; dito brut, premiere ſorte, 32; dito ſeconde 30; dito 3e 28; dito quatriéme 25; ſirop melaſſe, 13 ℔; ſucre en pains de 4 & 6 ℔; en papier tare & trait, 3 p$^{o}_{o}$ 84 ℔; beurre de Bretagne, 40 ℔, dito d'Irlande, 28 ℔; bois de campeche, trait 1 p$^{o}_{o}$ 19 ℔; dito de Fernanbouc, trait 1 p$^{o}_{o}$ 60 ℔; coton en laine de Saint-Domingue, tare & trait 6 p$^{o}_{o}$ 155 ℔; dito de la Guadaloupe 145 ℔; dito de la Martinique 145 ℔; dito de Smirne 130 ℔.

Prix des aſſurances & du fret.

Pour aller au Cap, à la Martinique, à Léogane & aux Cayes Saint-Louis, 3 p$^{o}_{o}$ d'aſſurances; 60 ℔ de fret par tonneau de 2000 pour les mêmes endroits; pour aller à Marſeille, 1 $\frac{1}{2}$ p$^{o}_{o}$ d'aſſurances, 45 ℔ de fret par tonneau; pour Bordeaux, 1 $\frac{1}{2}$ d'aſſurances, 20 ℔ de fret par tonneau; pour Guinée, l'allée & le retour, 3 p$^{o}_{o}$; pour Amſterdam, Rotterdam & Hambourg, 2 p$^{o}_{o}$ d'aſſurances, 28 ℔ de fret par tonneau.

Cours du change le 31 *Mai.*

Amſterdam, 56 $\frac{1}{2}$; Anvers, 57; Londres, 30 $\frac{1}{8}$; Madrid, 15, 1; Cadix, 15; Paris à vue $\frac{1}{2}$ p$^{o}_{o}$ perte.

De Metz, *le* 3 *Juin* 1765

Les étoffes qui ſortent des Fabriques des Trois Evêchés ſont des draps, des eſtamettes, des molletons & des flanelles. Les draps ne ſont ourdis qu'en 14 & 15 cent fils, & ils ont une aune de large au retour du foulon. Les Fabriquants ne peuvent faire paſſer en France ces différentes étoffes, cette Province étant reputée étrangere, ni dans les autres pays à cauſe des droits trop conſidérables qu'ils ſeroient obligés de payer. En ſorte que la vente en eſt reſſerrée dans l'intérieur de la Province.

Les Fabriquants ont fait des efforts pour obtenir plus de liberté pour la vente de leurs marchandiſes, & on eſpere qu'ils ſeront écoutés, parce que les perſonnes en place connoiſſent le prix de l'induſtrie nationale, & combien il eſt important d'ôter les obſtacles qui s'oppoſent à ſon progrès. Ces Fabriquants ſont actuellement en marché avec les perſonnes chargées de l'habillement des Troupes du Roi, pour une partie de draps qu'ils ſe ſoumettent de faire à 1600 fils de chaîne conformément à l'échantillon qui leur ſera donné. Si cette fourniture a lieu, elle leur procurera un double avantage; ils ſeront occupés une partie de l'année, & ils auront une occaſion de chercher à donner plus de perfection à leurs draps. La laine qu'ils employent dans toutes leurs étoffes eſt du pays, & elle vaut depuis 22 ß juſqu'à 28 & 30 ß *la livre.*

Il s'eſt établi à Metz, depuis environ trois ans, une manufacture de mouſſelines, de toiles de coton & de fil, ſous la protection de deux Magiſtrats bien connus par leur zéle pour tout ce qui peut contribuer au bien général; elle porte le nom de M. Tabouillot, un des Entrepreneurs. Sa filature eſt déja une des plus conſidérables du Royaume. Elle fournit du travail à près de trois mille perſonnes des deux ſexes, & les Entrepreneurs, pour les encourager, accordent des prix à celles qui filent le mieux. Elle occupe 72 métiers, dont 52 pour les mouſſelines de toutes les eſpeces & 18 pour les autres toiles. Le blanc & les apprêts ont très bien réuſſi. Les Entrepreneurs ont ouvert leurs magaſins, après avoir obtenu la permiſſion du Conſeil de faire entrer leurs marchandiſes dans le Royaume, à condition qu'elles ſeroient marquées du plomb de l'Inſpecteur & accompagnées de ſon certificat viſé par le Directeur des Fermes de cette Ville.

Il eſt certain que la ville de Metz pourroit être une des Villes les plus commerçantes du Royaume à cauſe de ſa poſition ſur la Moſelle & de ſa proximité des Etrangers, ſi les habitans en général n'y dédaignoient pas un peu trop le commerce, & ſi on ſçavoit un peu mieux tirer parti des productions propres au pays.

FINANCES.

D'Amsterdam *le* 24 *Mai* 1765.

On négocie actuellement en cette ville un emprunt de quatre millions de florins pour la Cour de Copenhague, à quatre pour cent.

De Paris *le* 8 *Juin* 1765.

Offices vacants.

1°. L'Office de Lieutenant des Maréchaux de France au Bailliage de Bourges, taxé 2000 ℔.

2°. Celui de Procureur du Roi des droits

de sorties & d'entrées à la Châtre, taxé 1500 ℔.

3°. Le même en la Justice de Nérondé en Forez, taxé 1000 ℔.

4°. L'Office de Commissaire-Receveur des den. des saisies réelles du Duché de Vantadour, taxé 400 ℔.

5°. Celui de Procureur du Roi en la Maîtrise particuliere des Eaux & Forêts de Montlhéry & Gruerie de Séquigny, taxé 1200 ℔.

6°. De Commissaire aux saisies réelles d'Abbeville, taxé 500 ℔.

7°. Celui de Prévôt-Juge ordinaire en la Prévôté Royale de Frouilloy, taxé 2000 ℔.

Résultat des opérations faites pendant le mois de Mai dernier, en exécution de l'Edit du mois de Décembre 1764.

Nombre des effets & contrats représentés antérieurement au mois de mai, ci. . . . . 254,219.

Nombre de ceux représentés pendant ledit mois. . . 70,385.

Capitaux des effets & contrats représentés antérieurement au mois de Mai. . 419,998,073 ℔ 16 s. 10 d.

Capitaux de ceux représentés pendant ledit mois. 223,147,217 ℔ 10 s. 3 d.

Total des capitaux desd. contrats & effets. . 651,642,291 ℔ 7 s. 1 d.

Etat des Effets au Porteur rapportés pour être convertis en Contrats.

Nombre des effets rapportés antérieurement au mois de Mai.	5,740.	
Nombre de ceux rapportés pendant ledit mois. . .	2,123.	
Total.	7,863.	
Nombre des contrats demandés antérieurement au mois de Mai.	242.	
Nombre de ceux demandés pendant ledit mois. . .	163.	
Total.	405.	
Capitaux des effets convertis en contrats antérieurement au mois de Mai. .	2,482,652 ℔	
Capitaux de ceux convertis pendant ledit mois. . .	1,152,932.	
Total.	4,635,584.	

Il paroît un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 24 du mois dernier, par lequel Sa Majesté voulant, pour l'encouragement du commerce des Colonies, étendre la même faveur à l'Orfévrerie, fabriquée dans la ville de Paris, qui sera envoyée dans lesdites Colonies, que celle qui avoit été accordée par les Arrêts des premier Août 1733 & 20 Juillet 1751, à l'Orfévrerie destinée pour les Pays Etrangers, a ordonné qu'à commencer du premier Juillet prochain, les droits de sortie du Royaume sur les vaisselles d'or & d'argent, & tous autres ouvrages d'Orfévrerie, fabriqués dans la ville de Paris seulement, & qui seront destinés pour les Colonies, seront réduits au tiers des droits qui se payent actuellement, & ne seront acquittés que sur le pied du tiers. A l'égard des droits de Marque & Contrôle, & vingtiéme d'iceux attribué à l'Hôpital Général, veut Sa Majesté qu'ils soient payés à l'ordinaire, mais que les deux tiers en soient rendus lorsque les acquits à caution seront rapportés déchargés au Bureau de la Douane, dans le délai de trois mois, du jour de leur date.

Paiemens des rentes sur l'Hôtel de Ville.

Payeurs. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiment. Juin.
Hargenvilliers,	1e.	L.	14
DeCourmont	18e.	M.	14
Baroy,	27e.	J.	14
De la Garde,	29e.	N.	14
Masson,	59e.	J.	10
De Chevillon,	53e.	M.	12
Nau,	41e.	P.	11
Gaultier,	8e.	P.	12
Meulan,	44e.	O.	12
Lallemand,	49e.	M tont. L perp.	12
Bouret,	17e.	M.	12
Hurel,	28e.	M. viag. L perp.	11
Pannellier,	63e.	M.	14
Labretaiche,	40e.	M.	12
Deschamps,	5e.	L.	14
Demontal,	46e.	M.	14
De la Charmotte	30e.	M tont. L perp.	14
Hurel,	28e.	M. viag. L perp.	11
Desplasses,	61e.	M.	12

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1765.	*Du Vendredi 7.*	*Du Samedi 8 Juin.*
Actions des Indes.	an. . . . . ½ 1e. ap. . . . . 1192 ½ 2e. ap. . . . . 1392 ½	. . . . . . 1192½. . . . . . 1395 . . . . .
Emprunts de la Compagnie.	. . . . .	444 . . . . .
Promeſſes à 5 p °/°.	. . . . .	11 . . . . .
Promeſſes à 4 p °/°.	35	35 . . . . .
Actions des Fermes.	995	995 . . . . .
Lots de la troiſiéme Loterie.	5e. t. 16. 8e. 16 ½	8e. t. 16 ½. . . . . . 12e t. 21 ½. 13e t. 26½ . .
	. . . . .	. . . . .
Amortiſſement.	8.	7 ¾. . . . .
Deux ſols pour livre du Dixiéme.	. . . . .	7¾. . . . .
Annuités.	445	444. . . . .
Coupons d'Annuités.	88½	88 ½ . . . . .
Emprunt de 50 millions.	14 ½ 15. 2m. 15¼ 3m.. . .	14¾ 15. 2m. 15¼ 3m. . .
Colonies, 1759.	. . . . .	16 ½ . . . . .
Canada	33½ 34. 10m.	34 10m. . . . .
Époques.	7e. 11	8e. 16½ . . . . .
CONTRATS.		
Sur la Ville.	46 à 47	. . . . .
A 4 p °/°	. . . . .	. . . . .
A 3 p °/° ſur les Cuirs.	. . . . .	50 ½ . . . . .
A 3 p °/° ſur les Poſtes.	. . . . .	. . . . .
Bretagne.	10	. . . . .
Languedoc.	. . . . .	. . . . .
Bourgogne.	. . . . .	. . . . .
Sur le Clergé.	. . . . .	. . . . .
Tailles { Généralité de Paris.	. . . . .	. . . . .
Tailles { Généralité de Province.	. . . . .	. . . . .
CHANGES.		
Amſterdam.	56 ⅜	56 ⅜ . . . . .
Londres.	31 ¼	31 ¼ à 5/16 . . . . .
Hambourg.	179 à 178 ¾.	178 ¾ . . . . .
Madrid.	15 5	15 5 . . . . .
Cadix.	15 2	15 2 . . . . .
Livourne.	97	97 . . . . .
Lyon, *Pâques*.	⅛ au ¼ Ben.	⅛ au ¼ Ben. . . . .

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi ; on y inſere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement eſt de 24 ℔ par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les perſonnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de 5 ſols la feuille, contenant 8 pages.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1765. Du Samedi 9 Novembre.

AGRICULTURE.

ÉTAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris pendant la premiere quinzaine du mois d'Octobre dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

LILLE.		RIOM.		STRASBOURG.		MONTAUBAN.	
Lieux des Marchés.	Prix	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix	Lieux des Marchés.	Prix.
	l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.
Aire.	15 18 9	Aurillac.	19* 15 11	Béfort.	17* 13 7	Cahors.	22 14 9
Arras.	17 15					Cauſſade.	25*
Bailleul.	23 10 4	Brioude.	17 1 2	Colmar.	15 7	Figeac.	19 17 3
Bapaume.	15 3 1					Gourdon.	21 7 11
Bergues.	21 2 2	Clermont	16 2 6	Haguenau.	13 8	Lauzerte.	22 7 7
Bethune.	18 1 5					Millau.	22 10
Caſſel.	21 12	Iſſoire.	17 9 1	Landau.	13 10 10	Moiſſac.	21 17 6
Douay.	16 2					MONTAUBAN.	20 13 9
Dunkerque.	23	Mauriac.	17	Scheleſtat.	15 16 3	Murdebarrez.	15* 15 10
Graveline.	19 16 11					Rodez.	22 10
Heſdin.	16 4					Ste. Affrique.	23 14 6
LILLE.	18 11 8	RIOM.	14* 3 6	Strasbourg.	13 18	St. Antonin.	20 7 9
S. Omer.	18 11 3					Villefranche.	20 16 3
S. Pol.	12* 12	St. Flour.	17	wiſſembourg.	13* 6 8		
S. Venant.	26* 6						
Prix commun du ſ. de Paris.	17 10	prix commun du ſ. de Paris.		Prix commun du ſ. de Paris.		Prix commun du ſep. de Paris.	19 17 4

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

OBSERVATIONS *de Meſſieurs de la Société d'Agriculture du Bureau du Mans, ſur les prix en faveur du labourage annoncés dans la Gazette* N°. 43.

On ne peut que louer le zele des Citoyens qui ſe diſtinguent en donnant de l'encouragement aux cultivateurs de leur canton, celui de M. Rigaud d'Alex en Dauphiné, mérite tous les applaudiſſemens, mais en ſe rendant utile à ſon propre canton par l'invention de deux nouvelles charrues; ne peut-on pas ſe flatter de ſon zele patriotique, qu'il voudra bien l'étendre en faveur des autres Provinces dont la culture peche principalement par les défauts de cet inſtrument, & leur procurer à cet effet un petit détail de la conſtruction & des proportions des deux charrues qui ont ſervi à mériter le prix qu'il a établi à Alex, leſquelles, vrai-ſemblablement, réuſſiſſent mieux que celles dont on ſe ſervait auparavant dans ſon canton; M. Regnaut eſt encore prié de donner une idée de la nature du ſol de ſon canton & de celui où il croit que ces deux charrues peuvent mieux s'adapter.

La charrue du Sr. Deſpommiers pour les défrichemens, a très-bien réuſſi en différentes Généralités, où l'uſage eſt de labourer à plat, mais elle ne peut procurer le même avantage pour les petits ſillons, ſur-tout pour les ſemailles.

Celle de M. de Chateauvieux, très-propre à défricher, à rompre les terres reſtées en jachere, qu'elle retourne très-bien le deſſus en deſſous, a auſſi quelqu'inconvénients auxquels on peut remédier en l'ajuſtant au local.

Mais avant que de ſe fixer à une réforme, on ne peut trop ſe procurer de renſeignemens ſur ces bons modeles adoptés par les habiles cultivateurs; c'eſt le motif de cette obſervation.

DE BERLIN.

La plantation des muriers & l'éducation des vers à ſoie font de grands progrès dans différens endroits des Etats du Roi de Pruſſe. S. M. a promis de nouvelles récompenſes pour ceux qui s'appliqueront le plus à ces objets, & qui feront à cet égard quelques découvertes utiles.

COMMERCE.

§. I.

EXTRAIT *d'une lettre du Maryland.*

Plaintes des Habitans de cette Province.

LEs remarques que j'ai faites ſur les motifs qui ont déterminé le Parlement à nous accabler d'impôts, me confirment dans l'opinion que j'avais déjà qu'il y a trop de gens de notre métropole, particuliérement parmi ceux qui ſont à la tête des affaires, qui ſe ſont imaginés que les Colonies étaient très-riches, & qui dans cette perſuaſion ont jugé à propos de nous impoſer des taxes conſidérables. Mais vous pouvez m'en croire quand je vous aſſure que notre Province ſe trouve dans l'état le plus déplorable, & que quantité de nos Habitans ſont à la veille d'être ruinés, parce que notre commerce eſt gêné, que nos Ports étrangers ſont fermés quoiqu'en tems de paix, & qu'il nous eſt défendu de faire du papier monnoie parmi nous. Notre Province ſe trouve épuiſée par la grande quantité d'argent qu'elle a envoyée derniérement en Angleterre pour acquitter nos dettes en Europe, ce qui n'a peut être pas peu contribué à fortifier l'idée que vous avez conçue de notre opulence. En effet, ſi vous euſſiez continué à nous laiſſer jouir, comme nous avions coutume, des priviléges néceſſaires au commerce, notre proſpérité aurait conſtamment opéré celle de l'Angleterre, & votre commerce ainſi que vos manufactures, auraient reçu tout l'encouragement que vous auriez pu deſirer; mais comme la métropole a malheureuſement jugé à propos de ſuivre un plan contraire, je ſouhaite que tout cela finiſſe autrement que l'hiſtoire du jeune home de la fable qui avait une poule qui lui pondait tous les jours un œuf d'or.

Il s'importait communément dans notre Province & dans les environs pour ſix à ſept mille livres ſterling de marchandiſes d'Europe & des Indes par chaque année;

j'oſe dire qu'à préſent il n'y en entre pas pour cinq cent livres ſterling, notre Pays n'eſt point en état de faire des achats; d'ailleurs, le mécontentement général qu'ont occaſionné ces dernieres taxes, décourage entiérement l'importation des marchandiſes quelconques. Nous ſommes tous dans la ferme réſolution d'augmenter le nombre de nos moutons, & de n'en tuer aucun ou que très peu pendant deux ou trois ans. Pluſieurs ſont déterminés à ne ſe vêtir que d'étoffes de filage domeſtique. Quant à moi je ne ſouffre pas peu de cette calamité générale. Je frémis quand je penſe qu'après avoir eſſuyé en Amérique les travaux les plus rudes pendant plus de vingt ans, après avoir défriché un déſert & embelli de différens édifices utiles un Pays qui n'était qu'une forêt épaiſſe, je frémis, dis-je, de me voir réduit par une pareille révolution de tems, à n'être plus qu'à peine en état de pourvoir à ma ſubſiſtance & à celle de ma famille. Mes biens qui ont été eſtimés il y a deux ans à une ſomme conſidérable, & que j'ai encore beaucoup améliorés depuis, je les vendrais à préſent volontiers à perte, pour me retirer enſuite dans quelque ferme qui ne ſoit point ſujette à ces taxes qui nous accablent, & que nous ne ſommes pas en état de payer. On croit généralement qu'il n'y aura pas aſſez d'argent en eſpeces ſur le continent de l'Amérique pour payer les droits de timbre, la ſeconde année. Nous ne doutons point que quand l'Angleterre ſera convaincue de notre malheureuſe ſituation, elle ſongera à nous ſoulager, mais ce ſera trop tard pour bien des perſonnes, vu que le nombre des banqueroutes augmente tous les jours.

Il y a environ quinze jours qu'un grand nombre de priſonniers pour dettes forcerent la geole & s'en allerent en troupe à la Caroline, bien réſolus de tenter tout plutôt que de ſe laiſſer reprendre.

RÉPONSE *de M. Piédelievre de la Pommeraie, à celle de M. Marcandier dans les Gazettes des 22 & 26 Octobre 1765.*

Monſieur Marcandier eſt trop bon patriote & trop amateur de l'ordre, pour ne me pas permettre une réplique à mon tour; je l'eſtime trop pour lui laiſſer croire que je n'aurais pris la plume que ſur un mal-entendu ou ſur une mauvaiſe énonciation de ſa part, ou que j'aurais profité d'une équivoque pour trouver à contredire à ſes obſervations les mieux réfléchies, & qui méritent la reconnaiſſance de tous ceux qui s'intéreſſent au bien public. Peu de choſe nous diviſe, mais ce peu eſt réel.

Je n'ai point ſuppoſé que M. Marcandier demandât une pinte peſant deux liv. pour tous les liquides. Il était donc bien naturel de penſer, ajoute-t il *qu'il demandait ſeulement une pinte pour tous les liquides, qui fût celle de Paris dont on ſe ſert pour le vin, qui eſt eſtimée peſer deux livres.* Il n'y a rien de plus clair, & c'eſt auſſi ce que j'ai toujours entendu; & ſi la pinte de vin ordinaire de Paris que M. Marcandier aſſure être fixée à 2 livres, ou qui eſt eſtimée peſer deux livres, peſait en effet deux livres, je me ſerais diſpenſé de faire les obſervations qu'on a vues dans la Gazette du 5 Octobre 1765, & nous ſerions tout à fait d'accord.

J'ai conſulté le ſçavant almanach de l'Académie des Sciences, intitulé Connaiſſance des tems, & j'y ai vu que l'on a trouvé par des expériences très-exactes, qu'un pied cube d'eau peſe 69 livres 12 onces, ce qui donne pour la pinte d'eau 1 livre 15 onces, & ſuivant le même ouvrage, le pied cube de vin ne peſe que 68 ℔ & la pinte de vin ne peſe que 1 l. 14 onces 3 gros 24 grains. Ainſi la pinte de vin ne doit point être fixée à deux livres, & ceux qui compteraient ſur cette eſtimation, ſe feraient à eux mêmes ou aux autres un tort aſſez conſidérable ſur une certaine quantité de pintes. Il ne faut donc point avoir égard au poids de la pinte de Paris en vin ou autre liquide pour fixer les meſures, voilà le réſultat de mes premieres obſervations.

Il y aurait encore moins de juſteſſe & d'exactitude ſi on avait égard au poids des grains pour former les boiſſeaux & autres meſures.

Les liquides pareils ont toujours la même peſanteur, excepté quand ils ſont gélés, & alors ils n'ont plus la qualité de liquides; mais la peſanteur des grains varie ſuivant leur bonne ou mauvaiſe qualité cauſée par la variété des ſaiſons, &

ſuivant qu'ils ſont plus ou moins gros, plus ou moins ſecs, &c. par exemple, le boiſſeau de Paris, que M. Marcandier ſuppoſe peſer 20 ℔ en froment, ne doit peſer que 18 livres 5 onces, ſuivant un Arrêt du Conſeil d'Etat du 16 Avril 1697; ainſi que ſuivant les réglemens de l'Hôtel de Ville de Paris, & notamment celui d'Octobre 1669, dans le traité de la Police, il réſulte des différens eſſais faits à Paris, par autorité de Juſtice en différentes années, que le boiſſeau de bon bled froment peſe entre 18 & 20 ℔, & communément 19 livres, ainſi on ne ſçait de cette maniere à quoi s'en tenir.

Je crois que cela ſuffit pour faire voir la néceſſité d'adopter la méthode ancienne que j'ai propoſée, qui eſt la plus ſimple & la ſeule exacte pour former les matrices des meſures.

Le réſultat des obſervations de M. Marcandier & des miennes, ſera toujours le même, c'eſt-à-dire l'intérêt & la ſureté du public; & nos vœux ſe réuniſſent pour la réduction & l'unité de toutes les meſures du Royaume avec celles de Paris qui ſont les mieux fixées qu'il ſoit poſſible, ainſi que je l'ai fait voir.

L'unité des meſures en Angleterre depuis le regne de Henri VII. cette même unité qui a été ordonnée pour la Pologne dans la diete du couronnement, & qui commence à s'exécuter, ainſi que nous l'apprenons dans la Gazette de Hollande du 22 Octobre 1765, parviendra ſans doute à la fin en France, elle a déja été ordonnée par pluſieurs de nos Rois, & leurs Ordonnances ſont demeurées ſans effet par non uſage. M. de Réal dans la *Science du Gouvernement*, fait voir qu'elle ne trouverait plus de difficulté actuellement, & il combat les objections qu'on a ſouvent faites à ce ſujet. Alors il ne ſerait plus beſoin pour ſçavoir le prix courant du bled & autres grains, de faire autant d'évaluations que de marchés, évaluations dont on a pas même les élémens, n'y ayant rien de fixe dans les meſures des Halles. * Le Laboureur ne ſerait plus obligé d'avoir autant de meſures qu'il y a de marchés aux environs de ſa ferme, & ſon erreur involontaire & inévitable dans le labyrinte des meſures, ne ſerait plus puni comme un crime par la confiſcation de ſon grain, comme il n'eſt que trop ſouvent arrivé.

Nous avons lieu d'eſpérer que notre Gouvernement qui s'occupe uniquement à mettre le bon ordre dans toutes les parties de l'adminiſtration, ſurmontera les difficultés qui ſe ſont oppoſées juſqu'à préſent à l'exécution d'un réglement ſi ſage.

De Londres.

Nouvelles Anglaiſes ſur le commerce du premier au 12 Octobre 1765.

Articles *d'exportation enregiſtrés le 1^er^. Octobre à la Douane de Londres.*

Pour Oporto, 65 quarters de froment; — pour Madere, 73 quarters de fleur de farine; — pour Cheſter, 700 *liv.* de ſoie crue; — pour la Nouvelle Angleterre, 40 tonnes de chanvre.

Art. *enregiſtrés le 5.*

Pour l'Inde, différentes marchandiſes achetées 60, 000 ℔ par la Compagnie des Indes, & 24 quintaux d'étain; — pour Dunkerque, 2400 *liv.* d'huile de vitriol Anglaiſe; — pour Petersbourg, 2090 *liv.* d'indigo; — pour la Mediterranée, 10, 084 *liv.* de piment; — pour Stetin, 53 quintaux de plomb.

* *Je ne ſçaurais croire que les Etats du prix du froment réduit au ſeptier de Paris ſoient exacts. Je prens pour exemple le prix du ſeptier à Valognes & à Vire, Généralité de Caen, ainſi qu'à St. Omer & à St. Pol, Généralité de Lille, dans la Gazette du 22 Octobre 1765, comment ſe peut-il que dans la même quinzaine, le ſeptier ait valu 12 ℔ 13 ß à Vire & 18 ℔ 4 ß à Valognes dans la même Généralité & le ſep. n'aura valu que 12 ℔ à St. Pol, 19 ℔ 2 ß 6 ₰ à St. Omer. Je crains bien que ceux qui ont envoyé ces états ainſi que la plupart des autres, ne ſçachent pas au juſte ni la contenance du ſeptier de Paris, ni la contenance de leurs meſures, ni par conſéquent le vrai rapport qu'il y a de leurs meſures au ſeptier de Paris, & voilà où nous en ſerons toujours, tant que le déſordre actuel des meſures publiques ſubſiſtera; on pourrait démontrer l'impoſſibilité d'avoir des états exacts.*

ART. *enregiſtrés le* 8.

Pour l'inde, différentes marchandiſes achetées 30,000 ℔ par la Compagnie des Indes; — pour Lisbonne, 100 quarters de froment étranger; — pour la Méditerranée, 3026 *liv.* de piment.

ART. *enregiſtrés le* 10.

Pour la Flandres, 200 quintaux de plomb & 147 quintaux de plomb à giboyer; — pour Lisbonne, 600 quarters de froment étranger; — pour Madere 200 quarters de froment & 200 quarters de fleur de farine; — pour la Hollande, 320 quintaux de plomb, & 95 quintaux d'étain; — pour le Portugal, 141 barils de poudre à canon.

ART. *enregiſtrés le* 12.

Pour la Hollande 2000 onces d'or étranger, 5000 onces d'argent monnoyé, 200 quarters de froment & 600 de ſeigle; — pour l'Afrique, 2300 pieces de toile d'Angleterre; — pour le Portugal 300 quarters de froment & 200 de ſeigle; — pour Madere 100 quarters de fleur de farine; — pour les Iſles, 200 quarters d'avoine; — pour Trieſte 200 quintaux de bois de campeche.

ARTICLES *d'importation enregiſtrés le premier Octobre* 1765.

Des Iſles, 4800 *l.* d'indigo, 8272 *l.* de cochenille, 3442 quintaux de ſucre, 16080 gallons de rum; — d'Irlande, 753 quintaux de beurre.

ART. *enregiſtrés le* 5.

De Londonderry, 6783 verges de toile; — d'Oporto, 4670 gallons de rum, 2156 quintaux de ſucre, 20 tonnes de bois de teinture, 10 tonnes de vin.

ART. *enregiſtrés le* 8.

D'Oporto, 15 tonnes de vin; — de Dublin, 263 quintaux de beurre; — des Iſles, 2500 *l.* de verd de gris, 7950 quintaux de ſucre, 7546 gallons de rum; — de la Nouvelle Yorck, 2000 *l.* de ſalſe pareille.

ART. *enregiſtrés le* 10.

D'Oporto, 30 tonnes de vin; — des Iſles, 11810 quintaux de ſucre, 1200 *l.* d'aloes hepatica, 1500 *l.* de coton, 15 tonnes de bois de teinture.

ART. *enregiſtrés le* 12.

De Cadix, 5000 *l.* de quinquina; — de Ruſſie, 110 tonnes de fer, 110 tonnes de chanvre; — de Hollande, 2100 *liv.* de vif argent; — des Iſles, 2770 quintaux de ſucre, 3024 gallons de rum.

DE LONDRES.

On mande que vers la fin de Septembre, les Vaiſſeaux le *British King*, commandé par le Capitaine *Pigou*, & le *Pitt*, Capitaine *Jackson*, venant tous deux de la Chine pour le compte de la Compagnie des Indes, & chargés de différentes ſortes de thé, de porcelaines & d'autres marchandiſes, ſont heureuſement arrivés; l'un à l'Iſle de Wight & l'autre aux Dunes. On apprend par les mêmes avis que les Vaiſſeaux le *Comte de Lincoln*, Capitaine *Hardurik*, parti du Fort S^t. Georges, & ayant paſſé à la Chine; — le *London*, Capitaine *Webb*, parti de Bombay, & le *Caernarven*, Capitaine *Butibinſon*, parti de la Côte & de la Baye, ſont tous trois entrés en bon état dans le Port de Sainte Helene.

Le S^r. *Wels Dork*, a lancé le 2 de Septembre pour le ſervice de la Compagnie des Indes Orientales, un Vaiſſeau neuf nommé le *Nottingahm* dont le commandement a été donné au Capitaine *How*.

DE CADIX.

Depuis le premier Septembre 1764 juſqu'au premier Septembre 1765, il eſt entré dans ce Port 947 Vaiſſeaux, ſçavoir, 326 de la Grande Bretagne, 230 de Hollande, 209 de France, 40 de Suede, 15 de Dannemarck, 30 de Gênes, 50 de Hambourg, 24 de Naples & 23 de Ruſſie.

DE MARSEILLE *le* 22 *Octobre* 1765.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port depuis le 14 juſqu'au 20 Octobre, 43 Navires Français & 15 Navires Etrangers allant à Dunkerque, à Nantes, à Narbonne, à Arles, à Frejus, à S^t. Tropès, à Agde, à Cette, à Toulon, à Menton, à la Côte, à

Martigues, à Antibes, en Italie, à Nice, à Port-Maurice, à Gênes, à Civita-Vecchia, à Naples en Eſpagne, à Barcelone, à la Ciotat, à Cadix, à Majorque, à Acre, à Smyrne, à Malthe, en Barbarie, à la Martinique.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans le même Port du 14 au 20 Octobre, 44 bâtimens Français venants du Cap, de Cayenne, de Tunis, de Porto-Farino, d'Acre, de Smyrne, de l'Archipel, de la Roquette, de Sicile, de Meſſine, de Lipari, de Calabre, de Civita-Vecchia, de Gênes, d'Oneil, de Nice, de S^t. Valéry, de Nantes, de S^t. Nazaire, de Toulon, de Martigues, avec du ſucre, du café, du rocou, du coton, des cuirs, du bled, de la ſoude, du charbon de terre, du ſavon, du riz, de la farine, de l'huile, des menus grains, des fruits ſecs, de l'alun & diverſes autres marchandiſes. Sous le même eſpace de tems, il eſt arrivé 30 bâtimens étrangers venants de Cadix, de Malthe, de Sicile, de Calabre, de Gênes, de Savone, de Nice, de S^te. Marie dans le Golphe de Lyon & de Vintimille, chargés de pluſieurs ſortes de marchandiſes pour différens particuliers.

DE HONFLEUR, *le 1^er. Novembre 1765.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port le 30 Octobre les Navires *le Marquis de Brancas*, *l'Angelique & l'Aimable Anne*, venants du Cap S^t. Marc, du Cap Français & du banc de Terre-Neuve, chargés de 175 bariques, 1 tierçon, 7 quarts de ſucre terré; — 87 bariques, 4 quarts de ſucre brut; — 56 bariques, 4 quarts de ſucre blanc; — 50 milliers, 39 boucauts, 45 bariques, 2 tierçons, 72 quarts, 242 ſacs de café; — 26 bariques, 9 tierçons, 20 quarts, 1 ancre d'indigo; — 140 balles, 155 ballotins de coton; — 31, 333 buches de bois de campêche, 20 madriers de bois d'acajou; — 540 cuirs en poil; — 7000 morues vertes; — 2 bariques & demie d'huile de poiſſon, & un grenier de ſel de retour.

DU HAVRE, *le 2 Novembre 1765.*

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port depuis le 26 juſqu'au 29 Octobre, 17 Navires chargés de bœuf, de beurre, de chandelles, de vin, de farines, de cordages & de diverſes autres marchandiſes pour la Martinique; — de bled pour Marſeille, S^t. Ander; — de bois de conſtruction pour Breſt; — de ſucre, de café, d'indigo, de cacao & de peaux de maroquin pour Hambourg & Amſterdam; — de balles, de poudre, de farine, de ſeigle & de ballotages pour Cadix & pour Lisbonne.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans ce même Port du 24 au 31 Octobre, 21 Navires venant de la Martinique, de la Guadaloupe, de S^t. Marc, du Port-au-Prince, de Pert-en-Ecoſſe, de Newcaſtle, d'Amſterdam, de S^t. Malo, de l'Orient, de Marennes, de Bayonne & d'Oneil, avec du ſucre, de l'indigo, du café, du coton, du bois de campêche & d'acajou, du carret, du charbon de terre, de la morue, du ſaumon, du ſel, de l'huile, des vins & des eaux-de-vie.

CHANGES *du*	*Lundi 4.*	*Mardi 5.*	*Mercredi 6. Nov.*
Amſterdam.	56 1/8 . . .	56 1/8	56 à 55 7/8 .
Londres.	31 13/16 . . .	31 13/16	31 3/4 . . .
Hambourg.	176 1/4 . . .	176 1/2	176 1/2 . . .
Madrid.	15 3 . .	15 3 . .	15 3 . .
Cadix.	15 2 . .	15 2 . .	15 2 . .
Livourne.	97 1/4 . . .	97	97 1/4 . . . .
Lyon, *Saints*. . . .	5/8 à 1/2 perte . .	1/2 perte. . .	3/8 perte. . .

§ II.

De Londres.

De l'Hôtel de la Compagnie des Indes Orientales, le 26 Septembre 1765.

La Cour des Directeurs de la Compagnie réunie des Marchands d'Angleterre, faiſant le commerce des Indes Orientales, donne avis au public par les préſentes, que conformément à la réſolution de la Cour générale qui s'eſt tenue cejourd'hui, l'intérêt actuel de 4 pour cent par an des billets de ladite Compagnie ceſſera & n'aura plus lieu le 31 du mois de Mars prochain, & que depuis & après ce jour, les billets de ladite Compagnie ne rapporteront plus qu'un intérêt de 3 pour cent par an, & il eſt permis par les préſentes aux propriétaires de ces billets, depuis ce jour juſqu'au 20 Février incluſivement, de les porter, s'ils le jugent à propos, à la Chambre des Comptes de lad. Compagnie à ſon Hôtel dans la rue de Leadenhall, pour les faire marquer; en conſéquence de quoi leſdits billets rapporteront les 3 livres pour cent par an, à compter du 31 Mars prochain, & pour que le capital & l'intérêt, juſqu'au 31 Mars prochain, de tous les billets qui n'auront pas été portés audit Hôtel avant le 20 Février, comme il a été dit, ſoient remboursés.

Suite *de la lettre de M. Baſſert.*

Troiſiémement, *par ſa conſtruction, cette nouvelle montre eſt plus ſujette à l'uſure & plus ſenſible au froid & au chaud que les montres ordinaires.*

Il eſt de toute vérité que moins la force motrice eſt puiſſante, moins les machines ſont ſujettes à uſer; comme celle de la montre de M. Hariſſon a été augmentée, quoiqu'elle fût ſuffiſante pour faire mouvoir un balancier ordinaire, elle doit donc occaſionner une uſure d'autant plus grande, qu'il aura augmenté la force de ſon premier moteur; ſi l'on en juge par le diamêtre de ſon balancier qui eſt de deux pouces plus un cinquiéme, l'on trouvera que l'uſure de ſon échapement doit être pour environ du triple de celle qui ſe trouve dans celui d'une montre ordinaire dont le balancier eſt de 9 lig. de diametre, attendu que l'un & l'autre ſont ſuſceptibles de la même étendue de vibration: or, comme l'uſure la plus ſenſible pour une montre, eſt ſans contredit celle de l'échapement plutôt que celle des autres roues, (à moins que l'on ne diſe que les pivots de la fuſée uſent autant que ceux de l'échapement) on peut donc conclure delà que la montre de M. Harriſſon eſt plus ſujette à l'uſure que les montres ordinaires, & puiſque les pivots de l'échapement commençant les premiers à plus uſer leurs trous, ſont les premiers à interrompre la régularité d'une montre; On peut juger de là ſi celle de la montre de M. Harriſſon ſera d'une durée auſſi longue que celle des montres ordinaires.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

Navires *en armement.*

De Nantes, *le 1^er^. Novembre 1765.*

Le *Corbeau*, de 300 tonneaux, Capitaine *Allain*, eſt en charge pour les Cayes; — l'*Apollon*, de 60 tonneaux, Capitaine *Gaudin*, eſt en charge pour Guinée; — la *Gloire* de 400 tonneaux, Capitaine *Berthomé*, eſt en charge pour le Cap; — la *Victoire*, de 100 tonneaux, Capitaine *Daſtary*, eſt en charge pour la Guadaloupe; — le *Jeune Henri*, de 450 tonneaux, Capitaine *Grammont*, eſt en charge pour le Port-au-Prince; — le *Jeune François*, de 130 tonneaux, Capitaine *Wibrand Siord*, & le S^t^. *Nicolas*, de 130 tonneaux, Capitaine *Syts Roels*, ſont en charge pour Bruges.

Du Havre, *le 2 Nov. 1765.*

La *Jeune Victoire*, de 180 tonneaux, Capitaine *Joſ. de Glos*, eſt en charge pour le Cap; — la *Lancize*, de 200 tonneaux, Capitaine J. B. d'*Harcourt*, eſt en charge pour la Martinique; — le S^t^. *Pierre*, Capitaine *Coſté*, eſt en charge pour la Guadaloupe. Ces trois Navires partiront à la fin de Novembre: ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront pour le premier à MM. Monier & fils au Havre, pour le ſecond à M. Bouhebant, Banquier à Paris, rue Quinquempoix; à Rouen, à MM. de Mianay, Douillard & Compagnie, & au Havre, à M. de la Haye le Bouis; &.

pour le troiſiéme, à PARIS à M. Millon, Banquier; à ROUEN, à M. Berré le jeune; & au HAVRE, à M. Alexandre de la Haye.

FINANCES.

LOTERIE *de l'Ecole Royale Militaire.*

LE tirage de cette Loterie s'eſt fait le 5 de ce mois, les Numéros ſortis de la roue de fortune ſont 6, 12, 18, 53 & 79.

ERRATA. *Dans la derniere Gazette, page* 365, *colonne premiere, ligne quatre*, Capitaine Martin Dufreſne, *liſez* Marion.

Let. de M. Baſſert, p. 366, *col.* 1re. *la* 3e. *l. en remontant*, le ſecond reſſort était, *liſez* étant.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Nov.
Gautier,	8e.	L.	13
Marſollier,	14e.	P.	12
Amiot,	23e.	J.	9
Penchem,	25e.	L. v. J. p.	9
Carrelet,	31e.	P. t. J. p.	8
D'Eaubonne,	37e.	L.	13
De la Bretaiche,	40e.	L.	13
Meulan,	44e.	M.	13
Lenoir,	45e.	G.	9
De Lauge,	48e.	P.	14
De la Rue fils,	50e.	J. perp.	9
Cadeau,	56e.	J.	13
Deſplaſſes,	61e.	M.	13

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1765.	*Du Lundi 4.*	*Mardi 5.*	*Mercredi 6.*
Actions des Indes.	1342 ½	1342 ½	1340
Emprunts de la Comp.		440	440
Promeſſes à 5 p ○/○	14 ½		
Promeſſes à 4 p ○/○	35 ½	35 ½	35 ½ 35
Actions des Fermes.	987 ½	990	987 ½
Lots de la 3e Loterie.	17		
	22		
	27		
Amortiſſement.		7 ½	
2 ß p # du Dixiéme.	7 ½	7 ½	8
Annuités.	413	413	414
Coupons d'annuités.	81 ½	81 ½	81 ½
Emprunt de 50 millions	14 ½ 15 ¼ 5m	14 ½	14 ½
Colonies, 1759.	22		19
Canada.	31	31	30 ½ 33. 10m
Époques.	10e. 23		10e. 23
Récépiſſé Nouette.			
CONTRATS.			
3 p ○/○ ſur les Cuirs.	49		
Bretagne.			12 ½
Le reſte eſt ſans cours.			

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere 1765.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. Michel, 1795.